

ERREUR MÉDICALE

« Un banal calcul rénal s'est transformé en cauchemar »

En 2016, Kristine Satin, 55 ans, a été opérée d'un calcul rénal. Une chirurgie courante qui s'est transformée en erreur médicale, avec un mois d'hospitalisation et un déficit fonctionnel d'un an.

Propos recueillis par Isabelle Duriez

Il y a trois ans, des douleurs au ventre me réveillent la nuit. Un scanner révèle que j'ai un calcul rénal de 1,4 cm. Je me rapproche alors d'un service d'urologie réputé à Paris, celui de l'hôpital Tenon.

Le 2 mai 2016, je suis reçue par une chirurgienne, le Dr Bottet, qui me propose de fragmenter le calcul et de poser une sonde pour évacuer les fragments. Comme je dirige une petite société et que je dois participer à un salon professionnel début juin, elle tient à me rassurer : l'intervention sera légère.

D'après le chirurgien, la procédure sera rapide

Quelques jours plus tard, un autre chirurgien, le Dr Doizi, me téléphone. Il m'explique qu'en réunion du service, le calcul a été jugé trop gros et trop dur, et m'assure qu'il faut recourir à la chirurgie percutanée ou "mini perc". Il s'agit de faire une incision pour faire passer un laser qui détruit le calcul, puis d'aspirer les fragments. D'après lui, la procédure sera rapide, sans séquelle, et il s'engage à ce que je sois sur pied en deux jours. Je lui fais part de mes particularités : je suis résistante à la morphine et je n'ai plus de rate. J'en informe également l'anesthésiste. On me fixe une date d'intervention au 31 mai, sans délai de réflexion ni consentement éclairé quant aux risques de ce mode opératoire. Je ne rencontre le Dr Doizi que la veille de l'opération.



Kristine Satin

« Si le chirurgien avait regardé mon dossier, l'erreur aurait pu être évitée »

Une simple visite pour me faire signer un document sans en-tête présenté comme une autorisation de diffusion des images enregistrées par le laser auprès d'étudiants. Il me donne rendez-vous le lendemain.

Un médecin que je n'ai jamais vu m'opère

Quand j'arrive au bloc, les portes sont grandes ouvertes, de gros câbles les entravent. Je remarque des caméras de télévision. Cela m'inquiète. Un médecin que je n'ai jamais vu entre : "Je m'appelle Guido Giusti, je suis votre chirurgien", m'annonce-t-il avec un accent italien. Je suis effrayée, je pense qu'ils se sont trompés de patient. "Où est mon médecin ?" J'implore : "Je veux voir mon médecin." Pour toute réponse, on m'anesthésie. En salle de réveil, je ne suis que douleurs. Je demande à nouveau à voir mon médecin. Le chef de service, le Pr Olivier Traxer, finit par passer le lendemain soir et se rend compte, en m'auscultant, que quelque chose est anormal. Je lui demande si c'est parce que je n'ai plus de rate que j'ai mal. Il me regarde effaré, apparemment ignorant de mon dossier. Un scanner montrera, six heures plus tard, qu'ils m'ont perforé le côlon. En raison du remaniement des organes suite à l'ablation de ma rate, mon côlon passe devant mon rein. Si le chirurgien avait regardé mon dossier, cela aurait pu être évité. Plus tard, sur internet, ma famille découvre que ce chirurgien italien était ce jour-là au programme d'un grand show d'urologie, à l'hôtel Marriott, avec retransmission d'une "mini perc" en live. Sur son fil twitter, il a posté des photos de lui au bloc à l'heure de mon intervention. Tout était donc prévu, sans que je le sache. On s'est servi de moi pour un show. J'ai été utilisée et abusée. Le 3 juin, on me transfère en chirurgie digestive. Je reste hospitalisée six semaines. Je passe de nombreux examens, je suis anesthésiée et opérée sept fois. À ces douleurs dans mon corps, s'ajoute celle de ne pas

L'AVIS D'EXPERT



Luc Morin juriste, expert en indemnisation du dommage corporel, Association d'aide à l'indemnisation des victimes (AIVF)*

"Seul un médecin expert peut déterminer s'il y a une erreur médicale"

Si l'on estime être victime d'une erreur médicale, comment réagir ?

Il existe deux sortes d'accident médical : pour faute ou sans faute. Il y a erreur médicale lorsque le chirurgien n'a pas respecté les règles de l'art d'un point de vue médico-légal. Seul un médecin expert peut le déterminer.

Par quoi commencer ?

Nous recommandons vivement de déposer un dossier auprès de la Commission régionale de conciliation et d'indemnisation. Elle permet aux victimes d'obtenir gratuitement l'avis d'un médecin expert sur leur situation. Celui-ci est généralement sérieux et fiable, d'après nos observations. Chacun décide des suites à donner.

Quand la faute semble grave et peut revêtir un caractère pénal, il peut être pertinent de déposer plainte auprès du procureur de la République.

Être accompagné par un professionnel est-il nécessaire ?

Si on en a les moyens et lorsque les séquelles sont très importantes, il peut être judicieux de s'adjoindre un professionnel du droit comme un avocat. À défaut, la Commission permet de faire seul son dossier. En sachant que si l'on n'est pas d'accord avec son avis, on peut solliciter un médecin expert. L'association met à disposition une liste.

* <https://association-aide-victimes-france.fr/>

être auprès de ma fille quand elle accouche avant terme. Je ne peux voir ma petite-fille qu'à travers la grille de l'hôpital parce que j'ai attrapé deux maladies nosocomiales. J'en veux terriblement à ceux qui m'ont empêchée de vivre ce moment.

Le rapport d'intervention est incorrect

Pendant mon hospitalisation, le Pr Traxer, embarrassé par mes découvertes, admet que j'ai été opérée par le chirurgien italien. À ses yeux, c'était même un honneur. Le chirurgien italien fait ensuite le déplacement depuis Milan pour me dire : "Je suis désolé, c'est tellement rare, je ne comprends pas..." Sauf que la veille de l'opération, au Marriott, il avait donné une conférence sur "Le scénario cauchemar : la perforation du côlon". À ma sortie de l'hôpital, je découvre que le rapport d'intervention n'indique pas le vrai nom du médecin qui m'a opérée. Il faut que j'intervienne auprès de la médiatrice de l'hôpital pour qu'il apparaisse comme "assistant". Mais cela ne correspond toujours pas à la réalité.

De retour chez moi, je suis épuisée, déprimée. J'ai besoin d'un tiers pour la vie courante et pendant des semaines je dois faire de la rééducation à cause d'une perte de mobilité du bras gauche. Ma société va mal. Je n'ai pas pu assurer mes engagements. J'ai du mal à me concentrer et à rester performante. Je cherche des réponses. Et je découvre que le Dr Giusti n'est pas inscrit à l'Ordre des médecins et qu'il n'a pas le droit d'opérer en France. Je contacte l'avocat Charles-Joseph Oudin pour tenter une médiation. Mais l'hôpital ne daigne pas me donner d'explication. Nous saisissons alors le tribunal de Paris qui nomme un médecin expert, indépendant de l'AP-HP. Il confirme que la perforation du côlon est "le résultat d'un acte médical fautif dans la mesure où les règles de sécurité de la ponction rénale n'ont pas été respectées". Il pointe aussi le défaut d'information et de consentement sur le geste envisagé et déplore que l'intervention ait fait l'objet d'une diffusion vidéo sur les réseaux sociaux. La vérité est établie. Reste le traumatisme.

PARTAGEZ
VOTRE
EXPERIENCE,
RETROUVEZ-
NOUS SUR

Facebook



santemagazine.fr